

Epidémie de Coronavirus

Fonds d'Action Sociale

En complément des aides annoncées et prises en charge par l'Etat, l'Urssaf Paca dispose d'un fonds d'action sociale qui permettra de soutenir les **travailleurs indépendants et professionnels libéraux** les plus impactés par la crise économique que nous vivons.

Quelles aides possibles ?

- ✓ **Aide au cotisant en difficulté** : prise en charge totale ou partielle de vos cotisations et contributions sociales personnelles
- ✓ **Aide financière exceptionnelle de 2000 euros** (montant modulable à la hausse ou à la baisse en fonction de l'analyse personnalisée de chaque demande)

Comment formuler votre demande ?

- ✓ Compléter et signer le formulaire concerné :
<https://www.secu-independants.fr/action-sociale/demander-une-aide/>
- ✓ En cas de demande des deux aides, ne compléter qu'un seul formulaire
- ✓ Joindre les pièces justificatives (démarches allégées : dernier avis d'imposition, RIB personnel)
- ✓ Transmettre l'ensemble uniquement par courriel :



actionsociale.paca@urssaf.fr

La décision sera prise par la Commission d'action sociale. Une notification vous sera transmise.

Nos services mettent tout en œuvre pour vous apporter une réponse dans les meilleurs délais